Image not found or type unknown

Est il possible de renouveler mon titre de sejour meme apres avoir secher un semestre en entier ?

Par **Mdh**, le **12/02/2024** à **03:48**

Bonjour,

je suis arrivée en France cela fait maintenant 5 mois et je suis inscrite en licence 1 de géographie sauf que ces études là ne me conviennent pas du tout. Ce qui fait que j'ai séché les cours durant tout le premier semestre. Ensuite je me suis inscrite dans le semestre reo mais ils m'ont refusé mon inscription car à ce qu'il paraît, j'aurai encore plus de difficulté à renouveler mon titre de séjour. Aujourd'hui je compte me rattraper au deuxième semestre puis changer l'année prochaine. Mais la question est, est ce que je pourrai renouveler mon titre de séjour avec seulement les notes du deuxième semestre ?

Par **Marck.ESP**, le **12/02/2024** à **09:15**

Bonjour

Il y a des cas estimé exceptionnels, mais généralement vous devez prouver votre assiduité. Il faut vous renseigner auprès des autorités compétentes (préfecture?) pour connaître les démarches exactes à suivre pour le renouvellement de votre titre de séjour, **en tenant compte de votre situation particulière.**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés